

Le 7 avril 2021

Aux fournisseurs de prothèses oculaires et aux ocularistes enregistrés auprès du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF) :

### **Nouveau barème de prix des prothèses oculaires financées par le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF)**

Le ministère de la Santé a révisé les prix approuvés pour les prothèses oculaires et les services connexes financés par le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF).

Dans le but d'assurer que les partenaires de service tels que les fournisseurs reçoivent une compensation équitable pour leurs services, le programme met en œuvre une modification des prix de ces appareils, ce qui se traduira par des paiements aux fournisseurs qui reflètent mieux les coûts actuels. Dans le cadre de cette révision, le programme a pris en compte des renseignements provenant d'un certain nombre de sources, notamment le financement disponible dans des administrations semblables.

L'admissibilité n'a pas été modifiée, et les demandeurs demeurent responsables de la quote-part de 25 %.

Les modifications suivantes concernant les prothèses oculaires et les services connexes entreront en vigueur le 7 juin 2021 :

- Les prix des prothèses oculaires augmenteront d'environ 39 % à 50 % ;
  - Les prothèses oculaires sur mesure augmenteront et passeront de 2 000 \$ à 2 875 \$.
  - Les prothèses oculaires sur mesure en hydroxyapatite (HA) augmenteront et passeront de 2 000 \$ à 3 000 \$.
  - Les lentilles sclérales sur mesures augmenteront et passeront de 2 259 \$ à 3 150 \$.
- Les prix des fournitures et des services initiaux augmenteront de 20 %.
  - Cela comprend les procédures de fixation, les conformateurs sur mesure, les traitements, les tiges en titane, les coquilles d'essais et les modèles.
- Les prix des services d'entretien augmenteront de 20 %.
  - Cela comprend le financement pour les ajustements nécessaires, le polissage, la repigmentation / le reveinage et la thérapie d'extension prosthétique.

Les augmentations de prix répondent aux besoins manifestés par les fournisseurs afin d'assurer un accès continu aux Ontariens qui utilisent le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels et qui ont besoin de services de soins de santé spécialisés liés à leur handicap physique de longue durée. Il n'y a aucune modification apportée au formulaire de demande ni aux critères d'admissibilité.

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant la modification des prix des prothèses oculaires, vous pouvez appeler directement le programme en composant le 416 327-8804 ou le numéro sans frais 1 800 268-6021. Vous pouvez également communiquer avec le programme par courriel à [adpvendors@ontario.ca](mailto:adpvendors@ontario.ca).

(Original signé par)

David Schachow  
Directeur par intérim  
Programme d'appareils et accessoires fonctionnels